

Objet : Marché public de travaux sur un édifice classé au titre des monuments historiques

**Le Maire de MONTEUX,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.1.4/20230913/131 du 13 septembre 2023 relative à la signature d'un accord-cadre avec la société Architecture et Héritage, dont l'objet est la réalisation d'une mission de surveillance du monument « Porte Neuve », édifice classé au titre des monuments historiques, et la maîtrise d'œuvre des éventuels travaux d'entretien et de consolidation à exécuter ponctuellement ;

CONSIDERANT les travaux d'entretien et de mise en sécurité préconisés par le titulaire du marché à la suite de la première visite d'inspection périodique ;

VU l'autorisation de travaux n° AC 084 080 24 00002 délivré le 27 novembre 2024 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sur la base du dossier de demande d'autorisation commandé au titulaire du marché ;

VU la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, notamment son article 142 ;

VU l'offre proposée par l'entreprise MARIANI pour la réalisation des travaux autorisés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

**DECIDE**

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est la réalisation des travaux d'entretien et de mise en sécurité de la Porte Neuve ;
- avec l'entreprise MARIANI, 53 rue Berthy Albrecht, ZI Courtine III, 84000 Avignon ;
- dont le montant s'élève à 81 809,61 euros HT.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 23 DEC. 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

**Acte Exécutoire**

Envoyé le : 23/12/2024

Publié le : 23/12/2024